

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 23 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 23 NOVEMBRE à 18h00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de L'école des Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 16 Novembre 2018, à la salle du Conseil d'Esparron de Pallières.

Convocation adressée le :	16/11/2018
Ordre du jour affiché le :	16/11/2018
Nombre de conseillers syndicaux en exercice :	12
Présents :	8
Absents :	2
Absents ayant donné pouvoir :	2
Votants :	10

**PERSONNES PRESENTES : 8**

**Étaient présents :**

*Délégués : Monsieur Bernard de BOISGELIN, Madame Chrystel NARDELLA, St Martin de Pallières, Messieurs Gabriel MAGNE et Olivier SIMON, Madame Nathalie METZ, Artigues, Mesdames Martine ARRIZI, Danielle DI-MAJO et Marguerite SILVY, Esparron de Pallières.*

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES : 2**

M Jules LAUGA, Esparron de Pallières donne procuration à Mme Marguerite SILVY  
M Stéphane PINATEL, Saint-Martin des Pallières donne procuration à M Bernard de Boisgelin.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer. Madame Arizzi ouvre la session assistée de Mme Nathalie METZ secrétaire de séance.

Madame la Présidente aborde les points composants l'ordre du jour.

➤ Compte rendu du conseil d'Ecole du 9 novembre 2018.

Madame la Présidente donne lecture du Compte rendu du conseil d'école du 9 novembre 2018. Une observation : \* Durée du conseil école erronée 4h30 au lieu de 1h30.

➤ Projet ENIR

Madame la Présidente présente le projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité, une subvention de l'état peut être accordée à hauteur de 50 %, pour un minimum d'investissement de 4000 €.

Le SIVU accepte de demander d'équiper l'école et autorise Mme la Présidente à signer les documents pour avoir la subvention.

M Olivier SIMON et Mme Marguerite SILVY sont chargés de prendre contact avec la Directrice afin d'étudier le matériel nécessaire pour finaliser le projet.

➤ Travaux et dépenses à prévoir

Madame la présidente indique les achats effectués non prévues au budget :

Aspirateur pour l'école : 200 €

- Changement poignée cantine : 180 €
- Changement bloc sécurité obligatoire : 1700 €
- Talkie-walkie pour PPMS : 200 €

Concernant l'alarme de la salle polyvalente, il apparaît qu'elle ne fonctionne plus. Plusieurs devis ont été réalisés pour son changement. Le conseil décide de changer l'alarme, et accepte le devis correspondant au même modèle que celui actuellement présent.

L'alarme sera installée par l'agent technique.

➤ Salle polyvalente

Madame la Présidente propose de revoir les tarifs de la salle polyvalente. Elle propose les tarifs suivants :

- Habitants des 3 communes : 250 €
- Habitants extérieurs : 500 €

Le conseil décide à l'unanimité le changement de tarif pour la location de la salle polyvalente.

Il est également noté que Madame Nardella sous son statut d'Elu du SIVU et Présidente du comité des fêtes aura une clef pour la salle polyvalente.

➤ Agents titulaires et non titulaires.

Madame la Présidente indique qu'à ce jour, 2 titulaires sont en arrêt maladie remplacée sur leurs postes. L'agent en remplacement de l'agent technique à informer le SIVU qu'elle ne pourra poursuivre son contrat après les vacances de Noël. L'agent en arrêt maladie ayant demandé un congé de longue maladie. Le conseil décide de recruter un autre agent à compter du 7 Janvier 2018. Une offre d'emploi sera diffusée sur les différentes communes.

➤ Questions diverses

- Madame la Présidente indique qu'il faut l'accord du conseil syndical, pour la mise à disposition de l'agent technique de la Mairie de st Martin de Pallières pour intervenir pour le compte du SIVU. Le conseil syndical décide de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans avec effet au 01.01.2018.
- Mme Nardella indique que plusieurs travaux sont à prévoir à la salle polyvalente :
  - Remettre en place des cendriers devant la salle polyvalente.
  - Vérifier la serrure du grand portail de la cour.
  - Remplacer les caoutchoucs pour les pieds de chaises de la salle polyvalente.
  - Vérifier les roues des chariots de tables et de chaises.
- Madame la Présidente donne lecture d'un avenant à la convention concernant le transport scolaire 2018.2019. Le conseil autorise Madame la Présidente à signer le document.

- Madame la Présidente donne lecture du nouveau contrat avec la société BUTAGAZ. Le conseil autorise Madame la Présidente à signer le nouveau contrat avec BUTAGAZ.
- Madame la Présidente indique que le Percepteur à envoyer les indemnités pour l'année 2018. Le conseil à l'unanimité vote pour le paiement des indemnités.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h50.

